Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le
ID : 066-200044071-20220210-2022_002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C
SIVOM DE LA VALLEE DU CA
Mairie de VERNET LES BAINS - 66820 VERNET-LES-BAINS

Nombre de membres :
En exercice : 9 Présents : 8
Votants : 8 Date de convocation : 04/02/22

N° 2022-002

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix février à quatorze heures trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Corneilla de Conflent, sous la présidence de ***Monsieur Patrice ARRO.***
Membres titulaires : Messieurs BRUZY Thierry, CHAUVEAU Olivier et Madame SAUDECERRE Hélène pour CASTEIL, Messieurs BOBE Jean et GEA Jérôme pour CORNEILLA DE CONFLENT, Messieurs GUITART Henri et MESTRES Martin pour VERNET LES BAINS.

OBJET : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION n° 2021-028

Vu la présentation pour avis au Comité Technique Paritaire du Centre de gestion des Pyrénées Orientales,
Vu le tableau des effectifs et le recrutement d'un adjoint administratif principal territorial,

Le Président propose de modifier les dispositions suivantes :

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE

CONDITIONS D'ATTRIBUTION
Selon l'Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Bénéficiera de l'IFSE, le cadre d'emploi et l'emploi ci-après de la filière administrative :
Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial
Groupe 1 : Direction du SIVOM de la Vallée du Cady
Plafond du montant annuel de l'IFSE : 11 340€ (pour un temps complet)

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DU CIA

CONDITIONS D'ATTRIBUTION
Le CIA pourra être attribué au cadre d'emploi et l'emploi ci-après de la filière administrative :
Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial
Groupe 1 : Direction du SIVOM de la Vallée du Cady
Plafond du montant annuel du CIA : 1 260 € (pour un temps complet)

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier la délibération n°2021-028 dans les conditions indiquées ci-dessus,
- DIT que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et la présente délibération, et inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président Patrice ARRO

Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le
ID : 066-200044071-20220210-2022_001-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C
SIVOM DE LA VALLEE DU CA
Mairie de VERNET LES BAINS - 66820 VERNET-LES-BAINS

Nombre de membres :
En exercice : 9 Présents : 8
Votants : 8 Date de convocation : 04/02/22

N° 2022-001

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix février à quatorze heures trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Corneilla de Conflent, sous la présidence de ***Monsieur Patrice ARRO.***

Membres titulaires : Messieurs BRUZY Thierry, CHAUVEAU Olivier et Madame SAUDECERRE Hélène pour CASTEIL, Messieurs BOBE Jean et GEA Jérôme pour CORNEILLA DE CONFLENT, Messieurs GUITART Henri et MESTRES Martin pour VERNET LES BAINS.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 91-298 du 20/03/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le recrutement par voie de mutation d'un adjoint administratif principal territorial à compter du 1er mars 2022,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, tel que présenté en annexe ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Patrice ARRO

Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le
ID : 066-200044071-20220210-2022_001-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2022-001 du 10 février 2022

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SIVOM DE LA VALLEE DU CADY

AU 1er MARS 2022

1 emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à Temps Complet,

1 emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à 21/35ème